



Accès libre et gratuit aux informations sur les sites internet de la préfecture

Comme toutes institutions dotées d'une mission de service public, la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfecture des Bouches-du-Rhône publie sur ses sites internet des informations, documents et formulaires publics à destination des professionnels et du grand public. Elle veille à ce que tous ces documents soient disponibles **gratuitement** au plus grand nombre d'internautes sur ses sites internet www.bouches-du-rhone.gouv.fr et www.paca.gouv.fr.

Seuls certains documents particuliers (CNI, Passeport, titre de séjour...), requièrent l'achat d'un timbre fiscal électronique. Sur les sites internet de la préfecture, les internautes ont accès, **gratuitement**, aux informations relatives aux démarches administratives (permis de conduire, carte d'identité, accueil des étrangers...), au fonctionnement et à l'action de l'État dans les Bouches-du-Rhône, aux publications légales (Registre des actes administratifs, consultation du public...) et actualités sur les services de l'État.

L'exemple récent d'une entreprise basée à Aix-en-Provence qui usurpe l'identité de la préfecture et facture 5 000 € un « guide des usagers de la préfecture », souligne l'importance, avant toute démarche administrative de :

- Consulter le portail de l'administration www.service-public.fr qui recense les sites officiels en fonction des documents recherchés et leur coût de fabrication,
- Ne pas se laisser abuser par les URL utilisant des mots clés « pseudo-officiels » et sites ayant recours à des artifices tels que l'usage du bleu-blanc-rouge ou de la Marianne,
- Consulter les mentions légales du site pour identifier sa nature et son exploitant,
- Aussi, les premiers résultats de recherche ne mettent pas forcément en avant les sites officiels, le référencement payant est toujours signalé par le mot « annonce ».

Engagée dans une mission de service public et dans le souci de délivrer une information gratuite au plus grand nombre, la préfecture reste vigilante face à ce type de pratiques, qui déclenchent systématiquement une enquête par la direction départementale de la protection des populations des Bouches-du-Rhône.

Avec le déploiement de 33 maisons France Services dans le département, l'État s'engage à aider les usagers les plus éloignés des services publics à réaliser un grand nombre de démarches administratives **et ce gratuitement** : Immatriculation de véhicules, [RSA](#), impôt, permis de conduire, accès aux services en ligne, etc.